



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation des étudiants refusés en master

Question écrite n° 40362

Texte de la question

Mme Virginie Duby-Muller alerte Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur la situation inquiétante de plusieurs centaines de milliers d'étudiants, inscrits en licence ou en master, qui se sont vus refuser leur choix de master pour l'année prochaine, faute de places disponibles, notamment dans les filières dites « sous tension », comme le droit, la psychologie ou le sport. Face au manque de moyens (locaux et personnels enseignants), la sélection est de plus en plus redoutable et empêche les étudiants, y compris ceux qui terminent leur cursus avec mention, d'accéder aux filières qu'ils ont choisies. Depuis plusieurs mois, les recours se multiplient. Même si la loi impose aujourd'hui aux rectorats de proposer au moins trois solutions au sein de masters où des places sont vacantes, les filières proposées ne sont pas toujours en phase avec les souhaits des étudiants. Depuis le 19 mai 2021, la situation s'est encore plus compliquée car, pour pouvoir déposer un recours, un étudiant recalé doit désormais prouver qu'il a postulé à au moins cinq masters, contre trois précédemment. Aussi, afin de répondre au mieux aux étudiants très inquiets et sans visibilité pour la rentrée, elle souhaiterait connaître la position du Gouvernement et ce qu'il envisage pour pallier cette situation.

Données clés

Auteur : [Mme Virginie Duby-Muller](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40362

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 juillet 2021](#), page 5957

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)